

COMMENT PROTÉGER LES DROITS HUMAINS AU SAHEL ALORS QUE LES VIOLENCES SE POURSUIVENT ?

Mardi 17 mars 2026

INTRODUCTION

Le Sahel traverse depuis plus d'une décennie une crise multidimensionnelle marquée par l'expansion des groupes armés, la multiplication des conflits communautaires, les déplacements forcés de populations et une instabilité politique persistante. Du Mali au Burkina Faso, du Niger à certaines zones côtières d'Afrique de l'Ouest, les violences continuent de provoquer des pertes humaines considérables et d'affecter durablement les conditions de vie des populations. Au cœur de cette crise se trouve la question de la protection des droits humains. Les populations civiles sont les premières victimes des violences. Elles sont confrontées à des attaques de groupes armés, à des enlèvements, à des violences sexuelles, à des déplacements forcés et à des restrictions de l'accès aux services essentiels. Dans certains contextes, des allégations de violations des droits humains visant des forces de sécurité nationales ont également été documentées par des organisations nationales et internationales.

Les femmes, les enfants et les jeunes paient un tribut particulièrement lourd à cette situation. Les violences basées sur le genre, les recrutements forcés, la fermeture d'écoles ou encore les difficultés d'accès aux soins affectent profondément les perspectives d'avenir de millions de personnes dans la région. Face à cette réalité, les réponses apportées ont été largement dominées par des approches sécuritaires. Si la sécurité demeure une préoccupation légitime des États, les résultats obtenus jusqu'à présent interrogent. Dans plusieurs zones, malgré les opérations militaires et les investissements sécuritaires importants, les violences persistent et les violations des droits humains continuent d'alimenter les frustrations, la méfiance envers les institutions publiques et les tensions entre communautés. Parallèlement, plusieurs pays du Sahel connaissent des transformations politiques majeures. Les transitions en cours, les restrictions de l'espace civique, les limitations de certaines libertés publiques et les difficultés rencontrées par les organisations de la société civile soulèvent des questions importantes sur les conditions nécessaires à une protection effective des droits humains. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de s'interroger sur les mécanismes capables de protéger les populations malgré la poursuite des violences.

LES PANÉLISTES INVITÉS

Kako Fatima Moussa, juriste et militante nigérienne, présidente de la Coordination des Organisations Non-Gouvernementales et Associations Féminines du Niger (CONGAFEN)

Alioune Tine, ancien expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Mali et fondateur du think tank AfrikaJom Center

Drissa Traoré, chargé de programmes senior pour la région du Sahel à la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)

LES PRINCIPAUX CONSTATS

- La configuration géopolitique joue un rôle déterminant dans la protection des droits humains en période de conflit. Durant l'intervention de la MINUSMA au Mali, il existait un consensus relatif entre les grandes puissances, notamment au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, sur la nécessité de suivre et de documenter les violations des droits humains commises dans le contexte du conflit. La MINUSMA disposait d'une Division des droits de l'homme qui constituait une composante essentielle du dispositif international de suivi des violations. Cette structure assurait un travail permanent de documentation, d'analyse et de protection, dans un contexte marqué par des violations graves et répétées des droits humains. Malgré l'existence de ces mécanismes de protection et de promotion des droits humains, la situation sécuritaire s'est continuellement dégradée. Les violations sont restées nombreuses, notamment en raison de la nature asymétrique du conflit. Les groupes djihadistes ont continué à commettre des exécutions extrajudiciaires et d'autres violations graves à l'encontre des populations civiles.
- Le consensus international permettait la production de rapports, l'adoption de résolutions et le maintien d'un dialogue avec les autorités maliennes sur les questions relatives aux droits humains. La société civile était reconnue comme un acteur légitime et participait activement à la documentation des violations. Toutefois, malgré l'existence de mécanismes judiciaires, y compris militaires, l'impunité demeurait largement présente. Cette situation mettait également en évidence les limites structurelles de l'État dans les zones affectées par le conflit. Dans plusieurs régions, des groupes djihadistes exerçaient un contrôle territorial, imposaient leurs propres règles sociales et religieuses, prélevaient des impôts, rendaient une forme de justice et assuraient certaines fonctions de sécurité, se substituant de fait à l'autorité publique. L'insécurité persistante limitait fortement l'action de la justice. Les magistrats étaient souvent contraints de quitter les zones les plus exposées pour rejoindre les centres urbains plus sécurisés, réduisant davantage la capacité de l'État à poursuivre les auteurs de violations. L'expérience de la MINUSMA a également mis en évidence les limites des opérations de maintien de la paix. En raison de leur mandat et des contraintes sécuritaires, ces missions ne pouvaient pas toujours intervenir au-delà de certaines zones ou accompagner les acteurs judiciaires dans les territoires les plus dangereux. Cette réalité illustre les difficultés concrètes rencontrées dans les contextes où l'État est fragilisé, où le contrôle territorial est disputé et où les groupes armés remettent en cause l'exercice même de l'autorité publique.
- La dégradation de la situation sécuritaire et politique, marquée par des conflits armés et des coups d'État à répétition, a gravement érodé la protection des droits humains au Sahel. Cette situation a entraîné des violences contre les civils, notamment des déplacements massifs de populations ainsi que d'autres formes de violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. L'impunité des acteurs armés et la restriction de l'espace civique ont davantage fragilisé l'État de droit et l'accès à la justice dans ces pays. Le Sahel, plus particulièrement le Burkina Faso, le Mali et le Niger, est aujourd'hui en proie à une violence extrême concentrée en grande partie dans la zone des trois frontières. Les civils, notamment les femmes et les enfants, figurent parmi les principales victimes de ces violences. Des millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays ou contraintes de se réfugier à l'étranger pour fuir les attaques des groupes armés, les conflits communautaires et une insécurité alimentaire de plus en plus aiguë. Au Burkina Faso, les régions du Nord, notamment la région du Sahel, la province du Soum et la ville de Djibo, ainsi que la région de l'Est, figurent parmi les zones les plus touchées par la multiplication des attaques des groupes armés. Au Mali, les régions de Mopti et de Ségou, dans le centre du pays, constituent depuis plus de dix ans l'épicentre des violences et des violations des droits humains. Les régions de Ménaka et de Kidal au nord ainsi que celle de Koulikoro au sud sont également affectées. Cette cartographie des violences a progressivement évolué avec l'implantation de groupes armés dans de nouvelles régions telles que Sikasso et Kayes, où les attaques contre les convois et les principaux corridors de transport sont devenues fréquentes. Cette évolution conduit à s'interroger sur l'extension des violences à l'ensemble du territoire malien.
- Au Niger, la région de Tillabéri, frontalière du Mali et du Burkina Faso, demeure la zone la plus exposée aux attaques armées. Elle concentre une grande partie des violences enregistrées ces derniers mois. La

région de Diffa, à la frontière avec le Nigéria, est également durement touchée par les activités de Boko Haram ainsi que par les conséquences des opérations de lutte contre le terrorisme. Dans l'ensemble de ces zones, les populations rurales, qu'elles soient pastorales ou sédentaires, sont particulièrement exposées aux conséquences de l'insécurité en raison de leur vulnérabilité économique et sociale. Les violations des droits humains documentées dans ces trois pays comprennent notamment des exécutions extrajudiciaires, des meurtres, des enlèvements, des disparitions forcées, des extorsions de biens, des arrestations arbitraires, des viols ainsi que d'autres formes de violences basées sur le genre. Les responsabilités de ces violations varient selon les contextes nationaux. Au Mali, les groupes armés djihadistes, les forces armées régulières accompagnées de leurs partenaires sécuritaires ainsi que certaines milices communautaires sont régulièrement mis en cause dans des cas d'exactions et de violations graves des droits humains. Au Burkina Faso, les groupes armés djihadistes sont accusés de cibler les populations civiles, les écoles et les lieux de culte. Ils sont également impliqués dans plusieurs massacres, enlèvements et détournements de l'aide humanitaire. Les forces de défense et de sécurité ainsi que les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) sont également accusés d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, d'actes de torture et d'autres abus commis dans le cadre des opérations antiterroristes. Au Niger, les groupes armés affiliés aux mouvances djihadistes sont régulièrement impliqués dans des massacres de civils, des exécutions sommaires, des attaques contre des villages et des lieux de culte, ainsi que dans des incendies d'habitations. Boko Haram demeure particulièrement actif dans la région du lac Tchad, où il est responsable d'enlèvements, de meurtres et de déplacements massifs de populations. Plusieurs organisations de défense des droits humains ont également documenté des violations commises par les forces de défense et de sécurité nigériennes, notamment des exécutions extrajudiciaires et d'autres exactions visant des civils.

- Dans le contexte sécuritaire que connaît le Niger, et plus largement la région du Sahel, les femmes et les filles se trouvent en première ligne face aux conséquences des conflits et de l'instabilité. Elles sont particulièrement exposées à de graves violations de leurs droits humains, notamment les violences basées sur le genre, les agressions sexuelles, les mariages précoces ainsi que diverses formes d'abus. À cela s'ajoutent des situations d'exploitation multiples, en particulier dans les contextes de déplacement. À titre d'exemple, des violences ont été rapportées dans la région de Téra, notamment des cas de viols attribués à des militaires tchadiens en 2021, ainsi que des enlèvements de jeunes filles par Boko Haram dans la région de Diffa. Au-delà de ces violences directes, les conflits contribuent également à aggraver les inégalités structurelles qui affectent les femmes et les filles. Celles-ci se traduisent notamment par un accès limité à l'éducation, aux services de santé, à la justice et aux opportunités économiques. Face à ces défis, les organisations locales jouent un rôle central et déterminant.
- Les systèmes institutionnels sont aujourd'hui fortement fragilisés dans le contexte sécuritaire volatile et mouvant du Sahel, marqué par un affaiblissement de l'État de droit et une montée de l'impunité. Dans cet environnement, la lutte contre l'impunité apparaît comme un levier indispensable pour une sortie de crise respectueuse des droits humains, en raison notamment de ses effets préventifs et réparateurs. Il est également constaté que les enquêtes ouvertes n'aboutissent que rarement à des procès, et lorsque des procès ont lieu, ils concernent souvent des faits considérés comme mineurs, alors que les victimes et les organisations attendent des procédures sur des cas emblématiques, notamment les violences sexuelles liées aux conflits, les exécutions sommaires ou les disparitions forcées. Dans certains cas, des auteurs présumés de violations peuvent bénéficier de libérations dans le cadre d'accords politiques conclus entre États et groupes armés, ce qui renforce le sentiment d'impunité. Par ailleurs, des membres des forces de sécurité sont également parfois mis en cause pour des violations des droits humains sans que cela ne débouche systématiquement sur des poursuites effectives.
- Il est également largement observé que les approches exclusivement sécuritaires ont montré leurs limites après plus de dix années d'expérimentation au Sahel. Malgré des investissements importants consentis par les États de la région et leurs partenaires internationaux, notamment dans le secteur de la défense et de la sécurité, souvent au détriment des services sociaux de base et de la sécurité humaine, la situation sécuritaire ne s'est pas améliorée de manière durable. Au contraire, les violences se sont étendues dans plusieurs pays de la région, notamment au Mali et au Burkina Faso, où les attaques de

groupes armés se multiplient et touchent principalement les populations civiles. La protection des civils apparaît ainsi comme un enjeu central, encore insuffisamment pris en compte dans les stratégies de réponse à la crise. Ce constat d'échec conduit à considérer que la protection des droits humains dans les contextes de violence persistante au Sahel nécessite une approche multidimensionnelle et holistique. Celle-ci peut être structurée autour de quatre axes principaux : la protection des civils et la sécurité humaine, une stratégie politique globale s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité et soutenant les initiatives locales, la réponse aux urgences humanitaires avec une adaptation de l'aide au développement, et enfin la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice, considéré comme un outil essentiel à la fois de prévention et de réponse aux violations des droits humains.

- La bataille de l'opinion constitue un enjeu central, notamment auprès des jeunes fortement présents sur les réseaux sociaux. Cette réalité s'inscrit dans un contexte plus large marqué par les fragilités des systèmes éducatifs, qui contribuent à expliquer certaines dynamiques actuelles. Dès lors, la poursuite des efforts de dialogue, de réflexion, de plaidoyer et d'engagement apparaît comme un élément structurant face aux défis en cours. Dans ce contexte de tensions politiques, les acteurs de la société civile se retrouvent particulièrement exposés. Les défenseurs des droits humains qui travaillent dans les pays du Sahel font face à une vulnérabilité croissante et multiforme. Certains sont qualifiés d'apatrides ou de traîtres à la nation par les autorités, tandis que d'autres font l'objet de menaces physiques directes ou de campagnes de harcèlement sur les réseaux sociaux. Cette hostilité institutionnelle et sociale rend leur travail de documentation, d'alerte et de plaidoyer particulièrement difficile et dangereux. À cette pression interne s'ajoute le départ progressif de partenaires internationaux, qui constituaient auparavant un appui et une forme de protection pour les acteurs locaux. Ces partenaires eux-mêmes sont parfois exposés à des expulsions ou à d'autres mesures contraignantes les obligeant à quitter les pays où ils interviennent, ce qui contribue à affaiblir davantage l'environnement de protection des défenseurs des droits humains dans la région.

RECOMMANDATIONS

- Privilégier des mécanismes de protection reposant sur la proximité avec les communautés, en renforçant la confiance et la complémentarité entre les différents acteurs. Dans ce cadre, les institutions nationales doivent pleinement assumer leur rôle fondamental de veille, de contrôle et de suivi au sein des dispositifs étatiques.
- Garantir une implication active et effective de la société civile en particulier des organisations de femmes et des acteurs du développement dans la protection des victimes. Aussi, il convient également de consolider et d'étendre les initiatives ayant montré des résultats encourageants, telles que les plateformes locales de dialogue, les mécanismes communautaires d'alerte, les réseaux de femmes médiatrices ainsi que les dispositifs d'accompagnement des survivantes et survivants de violences.
- Mettre fin aux pratiques qui entretiennent l'impunité, notamment la libération d'auteurs présumés dans le cadre d'accords avec des groupes armés, ainsi que l'absence de poursuites effectives contre certains membres des forces de défense impliqués dans des violations des droits humains. En réalité, la lutte contre l'impunité représente un levier indispensable pour une sortie de crise respectueuse des droits humains, en raison notamment de ses vertus préventives et réparatrices. Ce combat suppose le renforcement de l'État de droit en garantissant que chacun, y compris les puissants, réponde de ses actes devant la justice.
- Soutenir durablement l'action des défenseurs dans un contexte de retrait des partenaires internationaux, afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de rempart en faveur de la liberté et de la démocratie, tout en tenant compte des risques inhérents à leur action.
- Mettre en place des modèles de rapports mensuels d'incidents couvrant : statistiques des attaques, inventaire des incidents, focus sur les situations critiques, alertes préventives et recommandations ciblées par type d'acteur.

- Investir davantage dans le leadership féminin et dans les solutions portées par les acteurs locaux afin de construire une paix durable et inclusive. Cela implique de renforcer la participation des femmes dans la prise de décision, l'éducation, la sensibilisation et la promotion de la paix. Il convient également d'intensifier les initiatives portées par les réseaux de femmes pour la paix et les groupements engagés dans la réconciliation, afin de soutenir leurs actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation, en particulier au niveau communautaire.

CITATIONS DES PANÉLISTES

« En tant qu'expert indépendant des Nations Unies, nous avons un rôle diplomatique extrêmement important. C'est-à-dire arriver à discuter, à dialoguer avec les autorités publiques. » **Alioune Tine, ancien expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Mali et fondateur du think tank AfrikaJom Center**

« Le grand problème que nous avons c'est que les systèmes d'éducation dans nos différents pays se sont effondrés. Et ça aussi ça explique ce qui est en train de nous arriver. » **Alioune Tine, ancien expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Mali et fondateur du think tank AfrikaJom Center**

« Le départ de certains partenaires internationaux qui, auparavant, constituaient une forme de protection pour les défenseurs des droits humains est problématique. Ces partenaires se retrouvent eux-mêmes en difficulté, étant exposés à des expulsions ou à d'autres mesures les contraignant à quitter les pays dans lesquels ils interviennent » **Drissa Traoré, chargé de programmes senior pour la région du Sahel à la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)**

« L'impunité des acteurs armés ainsi que la restriction de l'espace civique ont davantage fragilisé l'État de droit et les systèmes de justice dans les pays du Sahel central » **Drissa Traoré, chargé de programmes senior pour la région du Sahel à la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)**

« Dans un contexte fragile comme celui du Sahel, la protection des victimes ne peut être efficace sans une implication active et effective de la société civile, en particulier des organisations de femmes ainsi que de l'ensemble des acteurs du développement » **Kako Fatima Moussa, juriste et militante nigérienne, présidente de la Coordination des Organisations Non-Gouvernementales et Associations Féminines du Niger (CONGAFEN)**

« Les femmes peuvent jouer un rôle véritablement déterminant dans l'exercice du leadership féminin, notamment dans la prise de décision, dans l'éducation et la sensibilisation » **Kako Fatima Moussa, juriste et militante nigérienne, présidente de la Coordination des Organisations Non-Gouvernementales et Associations Féminines du Niger (CONGAFEN)**

POUR ALLER PLUS LOIN

VIDÉO DE LA CONVERSATION



Site web principal de WATHI

www.wathi.org



facebook.com/wathi.org/



[@WATHI_ThinkTank](https://twitter.com/WATHI_ThinkTank)



[@wathi_think_tank](https://www.instagram.com/wathi_think_tank)



[@wathi-think-tank](https://www.linkedin.com/company/wathi-think-tank)

Nos podcasts « Les Voix(es) de WATHI » sont disponibles sur :

